



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Déchetterie communautaire :
plan de financement

Décision n° 29 06 03

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
du :

11/07/2017

et publication au
siège, en date du :

21/07/2017

Pour le Président,
par délégation
le 1^{er} Vice Président,
M. Lavagna

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-neuf juin à vingt heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Michel Lottier, Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evélyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Cyril Piazza Madame Béatrice Ellul, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Madame Monique Giraud-Lazzari par Madame Michèle Maurel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Philippe Mineur par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague, Madame Germaine Millo Monsieur Jean-Marie Franco,

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy et Stéphane Sainsaulieu,

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que le projet de construction d'une déchetterie communautaire, au quartier Fuon de Jarrier à Contes, fait partie des opérations structurantes qu'il est prévu de réaliser sur le territoire communautaire.

Compte tenu des modifications du projet initial, dont le coût prévisionnel global est à présent évalué à 4 200 000 € HT, et suite à la notification du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes sur la subvention prévisionnelle accordée à cette opération, le Président propose le plan de financement suivant :

- Coût total HT du projet : 4 200 000 €
- Conseil Départemental : 1 316 700 €
- Emprunt : 2 000 000 €
- Autofinancement : 883 300 €

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,**

Adopte ce plan de financement tel qu'il est présenté ;

Autorise le Président à engager toutes les formalités permettant de suivre ce plan de financement.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

POUR LE PRÉSIDENT,
PAR DÉLÉGATION,
LE 1^{er} VICE PRÉSIDENT
M. LAVAGNA